



Église Orthodoxe Celtique
fondation apostolique

Processus de réception du clergé

L'Église Celtique véhicule une tradition et une spiritualité ancrées dans celles des moines irlandais du haut moyen-âge.

Le processus de réception du clergé se fait en trois étapes :

1) Le candidat présente un dossier complet :

- confession de foi
- curriculum vitae (parcours personnel et ecclésiastique)
- copies des certificats d'ordination
- références morales
- justification de la demande
- moyens d'existence
- description de sa situation ecclésiastique et pastorale

2) Prise de contact humain :

- visites dans les deux sens (candidat \Leftrightarrow évêque)
- échanges spirituels, partages
- décision provisoire sur la base d'un intérêt mutuel

3) Période probatoire de durée variable :

- approfondissement des échanges
- initiation à la spiritualité et aux rites de la Tradition occidentale
- décision du Saint Synode (sans appel)
- présentation de la lettre dimissoriale
- intégration progressive au clergé
- réception formelle et rituelle

Par principe l'Église Celtique n'accepte que des personnes qui peuvent à long terme s'inscrire dans ses objectifs pastoraux. Elle tient d'une part à conserver une unité organique et d'esprit, et d'autre part, militant activement pour l'unité de l'Église, elle ne cherche pas à tirer des forces vives hors des autres juridictions ecclésiastiques.